

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 2638**

présenté par
M. Fasquelle

AVANT L'ARTICLE 1ER BIS A

À l'intitulé du chapitre I^{er}, substituer au mot :

« au »

les mots :

« à la nouvelle définition du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.